



Département des
YVELINES

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

CANTON DE
VERSAILLES-SUD

République Française

MAIRIE de CHATEAUFORT

RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 27 MARS 2008

Etaient présents :

P.PANNETIER D.DUMOULIN, E.DUPONT, P. BERQUET, P.GISLE,
B.LERISSON,I.JACQUES,F.FORZANI,Y.GOUNOT,G.MORGUE,E.NIVET,N.N
ICOLAS,S.GERMANICUS, G.TILMANN, A.ROBLIN

Absents non excusés : sans objet

Secrétaire de séance : P.BERQUET

20h30 : SEANCE PUBLIQUE

1/ Délégations données au maire par le conseil municipal

Le conseil municipal décide à l'**unanimité** de donner au maire les délégations suivantes, conformément à l'article L2122-22 du CGCT, en tout et pour la durée de son mandat :

- D'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

- De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ;
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même Code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
- De donner, en application de l'article L 324-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local. »

2/ Désignation des délégués aux commissions et syndicats :

A l'unanimité, le conseil municipal décide de créer les commissions municipales suivantes et de nommer pour membres les élus comme suit :

Commission	Groupe	Participants *
AFFAIRES SOCIALES		P. PANNETIER
		P. GISLE
		B. LÉRISSON
		G. TILMANN
CCAS		P. PANNETIER
		P. GISLE
		B. LÉRISSON
		G. TILMANN
CIRCULATION		P. PANNETIER
		P. BERQUET
		N. NICOLAS
COMMUNICATION		P. PANNETIER
		D. DUMOULIN
		G. MORGUE
		I. JACQUES
		Y. GOUNOT
EAUX (pluviales, usées, rigoles...)		P. PANNETIER
		P. BERQUET
		E. NIVET
		F. FORZANI
		I. JACQUES
ENFANCE ET JEUNESSE	11-17 ans	P.PANNETIER
		P. GISLE
	11-17 ans	S. GERMANICUS
	Grands Jeunes	P.PANNETIER
	Grands Jeunes	D. DUMOULIN
	Grands Jeunes	Y.GOUNOT
	Représentation conseil d'école maternelle	I. JACQUES
	Représentation conseil d'école maternelle	P. BERQUET

	Représentation conseil école élémentaire	G. MORGUE
	Représentation conseil école élémentaire	F. FORZANI
	Petite Enfance	P. PANNETIER
	Petite Enfance	P. GISLE
	Petite Enfance	G.MORGUE
	Petite Enfance	I. JACQUES
FINANCES – BUDGET		P. PANNETIER
		E. DUPONT
		B. LÉRISSON
		N. NICOLAS
INTERCOMMUNALITE		P. PANNETIER
		D. DUMOULIN
		B. LÉRISSON
NUISANCES AERIENNES		P. PANNETIER
		A. ROBLIN
		G. TILMANN
		N. NICOLAS
		S. GERMANICUS
OIN		P. PANNETIER
		D. DUMOULIN
		B. LÉRISSON
ORS		P. PANNETIER
		G. TILMANN
		F. FORZANI
		Y. GOUNOT
Politique environnementale et développement durable		P. PANNETIER
		D. DUMOULIN
		A. ROBLIN
		S. GERMANICUS
		Y. GOUNOT

TRANSPORTS		P. PANNETIER
		P. GISLE
		G. MORGUE
TRAVAUX		P.PANNETIER
		P.BERQUET
		F.FORZANI
		G/MORGUE
URBANISME		P. PANNETIER
		P. BERQUET
		F. FORZANI
		S. GERMANICUS
		Y. GOUNOT
VIE ASSOCIATIVE ET SPORTS		P. PANNETIER
		P. GISLE
		I. JACQUES
		B. LÉRISSON
		E. NIVET
		Y. GOUNOT
VIE QUOTIDIENNE DANS LES QUARTIERS		P. PANNETIER
		E. DUPONT
		G. MORGUE
		Y. GOUNOT

A bulletin secret, et à l'unanimité, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont été ainsi désignés :

COMMISSION APPEL D'OFFRES	P. PANNETIER	Président
	P. BERQUET	Titulaire
	G. TILMANN	Titulaire
	E. DUPONT	Titulaire
	E. NIVET	Suppléant
	I. JACQUES	Suppléant

* en gras : titulaires
suppléant

A l'unanimité, le conseil municipal décide de désigner les élus membres des organismes extérieurs comme suit :

Organismes extérieurs	Elus délégués	situation
CLE (Commission Locale de l'Eau)	Emilien NIVET	Titulaire
	Patrice BERQUET	Suppléant
CCE (Commission Consultative d'Environnement)	N.NICOLAS	Titulaire
	S.GERMANICUS	Suppléant
CLI (Commission Locale d'Information)	Stéphanie GERMANICUS	Titulaire
	Noël NICOLAS	Suppléant
Défense	Geneviève MORGUE	
Comité de suivi de la Charte Environnement Aéroport de Toussus Il sera demandé, vu que Châteaufort assurera la présidence, de disposer de 2 titulaires et 2 suppléants (au lieu de 1)	Stéphanie GERMANICUS	Titulaire
	Noël NICOLAS	Titulaire
	Alain ROBLIN	Suppléant
	Gerta TILMANN	Suppléant
PNR Gestion des espaces et biodiversité	Stéphanie GERMANICUS	Titulaire
	Alain ROBLIN	Suppléant
PNR Urbanisme –Habitat- Paysage	Stéphanie GERMANICUS	Titulaire
	Patrice PANNETIER	Suppléant
PNR Développement économique et tourisme	Bernard LÉRISSON	Titulaire
	Geneviève MORGUE	Suppléant
PNR Agriculture – Forêt	Etienne DUPONT	Titulaire
	Bernard LÉRISSON	Suppléant
PNR Patrimoine – Culture	Gerta TILMANN	Titulaire
	Etienne DUPONT	Suppléant
PNR (Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse) Comité syndical	Patrice PANNETIER	Titulaire
	Bernard LÉRISSON	Suppléant
Réserve Naturelle Ors	Gerta TILMANN	Titulaire
	Françoise FORZANI	
	Yonel GOUNOT	
S.E.Y (Syndicat D'Electricité des Yvelines)	Bernard LÉRISSON	Titulaire
	Dominique DUMOULIN	Suppléant
S.Y.B (Syndicat Yvette Bièvres)	Emilien NIVET	Titulaire
	Etienne DUPONT	Titulaire
	Françoise FORZANI	Suppléant
	Patrice BERQUET	Suppléant
SIAHVY (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette)	Emilien NIVET	Titulaire
	Patrice BERQUET	Titulaire
	Isabelle JACQUES	Suppléant
	Patricia GISLE	Suppléant
SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte, Traitement des Ordures Ménagères)	Bernard LÉRISSON	Titulaire
	Etienne DUPONT	Titulaire
	Dominique DUMOULIN	Suppléant

	Yonel GOUNOT	Suppléant
SIEAU HVC	Patrice PANNETIER	Titulaire
	B.LERISSON	Suppléant
SIVOM	Etienne DUPONT	Suppléant
	Françoise FORZANI	Suppléant
	Gerta TILMANN	Titulaire
	Patrice PANNETIER	Titulaire
Syndicat de communes du collège de BUC	Françoise FORZANI	
	Patricia GISLE	
	Stéphanie GERMANICUS	
Syndicat Intercommunal d'études, d'urbanisme et d'aménagement de la Haute Vallée de Chevreuse	Bernard LÉRISSON	Titulaire
	Stéphanie GERMANICUS	Suppléant
Syndicat mixte du bassin de déplacements de la région de Versailles	Patrice PANNETIER	Titulaire
	Geneviève MORGUE	Suppléant
Syndic de copropriété du 20 place Saint Christophe	Etienne DUPONT	Titulaire

3/ Autorisation donnée au secrétaire général d'assister aux séances du conseil municipal

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le secrétaire général de mairie à assister aux séances du conseil municipal, en vertu de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

4/ Service Public d'Assainissement Non Collectif

A l'unanimité, le conseil municipal transfère la compétence « Assainissement Non Collectif » au Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Yvette dès la mise en place du Service Public d'Assainissement Non Collectif au sein du Syndicat susnommé.

5/ Compte administratif 2007

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire ne peut ni présider ni prendre part au vote lors de la séance où le compte administratif est débattu. Ainsi, D.DUMOULIN est élu président de séance.

A/ A la majorité (abstentions : S.GERMANICUS, P.GISLE, G.MORGUE, D.DUMOULIN, F.FORZANI, B.LERISSON, I.JACQUES, pour : P.BERQUET, N.NICOLAS, Y.GOUNOT, G.TILMANN, E.NIVET, A.ROBLIN, E.DUPONT), le compte administratif Assainissement est adopté par le conseil municipal comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses :	13 807.96 €
Recettes :	50 081.58 €
Excédent :	36 273.62 €
Excédent 2006 reporté :	85 699.46 €

Excédent de clôture :

121 973.08 €

Section d'Investissement :

Dépenses :	1704.56 €
Recettes :	16 606.18 €
Excédent :	14 901.62 €
Excédent 2006 reporté :	42 239.49 €

Excédent de clôture :

57 141.11 €

Affectation du résultat 2007 :

1068 réserves capitalisées	0.00 €
002 report excédent de fonctionnement :	121 973.08 €
Résultat global pour 2007	

Excédent de fonctionnement 2007	121 973.08 €
Excédent d'exploitation	57 141.11 €

179 114.19 €

B/ A la majorité (abstentions : F.FORZANI, Y.GOUNOT, B.LERISSON, I.JACQUES, P.GISLE, S.GERMANICUS, G.MORGUE, D.DUMOULIN, pour :

P.BERQUET, E.DUPONT,G.TILMANN, E.NIVET, A.ROBLIN, N.NICOLAS), le compte administratif 2007 de la commune est adopté comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses :	1629 054.59 €	
Recettes :	2 081 589.50 €	
Excédent :		452 531.91 €
Excédent reporté :		127 630.90 €

Excédent de clôture :		580 162.81 €
------------------------------	--	---------------------

Section d'Investissement :

Dépenses :		1 033 391.38 €
Recettes :		1 035 094.94 €
Excédent :		1703.56 €
Déficit reporté :		-20 142.75 €

Déficit de clôture :		- 18 439.19 €
-----------------------------	--	----------------------

RAR :	recettes :	94 032.13 €
	dépenses :	- 625 428.15 €

Solde :		- 531 396.02 €
----------------	--	-----------------------

Affectation du résultat 2007 :

1068 : réserves capitalisées	549 835.21 €
002 report excédent de fonctionnement	30 327.60 €

6/ Investissement 2008 : autorisation d'utilisation anticipée de 25 % du budget Investissement 2008.

A l'unanimité le conseil municipal décide d'autoriser le maire à ouvrir les crédits pour l'année 2008 à hauteur de 25 % maximum du budget annuel, afin de ne pas interrompre les opérations d'investissement entre la clôture de l'exercice et l'adoption du Budget Primitif , et ce en vertu de la loi du 5 janvier 1988 relative à l'amélioration des procédures administratives.

La parole est donnée au public.
La séance est levée à 22h00.

Le maire

Patrice PANNETIER